

Covid-19 et récession

Plan d'actions cantonal en faveur de l'économie

La récession provoquée par l'arrêt de l'économie consécutive à la pandémie de Covid-19 n'a aucun égal depuis la 2^e guerre mondiale. Selon les dernières prévisions conjoncturelles publiées par le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco), la perte de valeur ajoutée devrait se monter à 50 milliards de francs sur l'annéeⁱ (-7,2% en valeur nominale). **En appliquant cette évaluation au canton de Fribourg, la perte dépassera 1,3 milliards de francs.**

Les mesures urgentes de soutien à l'économie mises en place au niveau fédéral (essentiellement le crédit Covid et les extensions des APG et des RHT) ont permis de maintenir à flot l'essentiel des activités et de parer au plus pressé. Mais les derniers chiffres du chômage (+20,7% ou +23'283 personnes en un mois en mars au niveau national, +22,3% ou +991 personnes dans le canton de Fribourgⁱⁱ) montrent que la généralisation des mesures de chômage partiel (demandées par plus de 5500 entreprises dans le canton et concernant pratiquement un tiers des actifs) ainsi que de droit aux APG pour les indépendants ne suffisent pas à sauvegarder le tissu économique qui existait au 16 mars 2020.

Les dégâts sur le secteur commercial (au sens large, en y intégrant les services à la personne, qui ont été gelés entre six et huit semaines) ainsi que la restauration, le tourisme, le sport, le divertissement et la culture (pas encore de date ferme de reprise des activités à ce jour, donc plus de deux mois de pertes de revenus quasi totales) ne pourront être évalués qu'après coup. Mais il est clair que la reprise ne permettra pas immédiatement de retrouver un rythme équivalent à celui du début du premier trimestre, ne serait-ce qu'en raison des règles de distanciations sociales, qui ralentissent la marche des entreprises.

Au niveau de l'exportation, le canton de Fribourg a subi un effondrement de 18% en mars (sur un an), un choc quasiment inédit depuis une décennie puisqu'un seul mois a été pire. Il s'agissait d'avril 2015, juste dans le sillage de l'abandon du cours plancher du franc face à l'euro. Les secteurs des machines (exportations en recul de 13% en mars, sur un an), du métal (-30%) et de la pharma-chimie (-22%) ont particulièrement reculé en mars. Parmi les grands secteurs d'activité, seules les exportations de produits alimentaires ont crû (+37%). Avril sera selon toute probabilité encore moins bon, mars ayant connu une première quinzaine "normale" dans beaucoup de pays, ce qui n'était plus le cas dès le milieu du mois.

Dans la construction, bon nombre de chantiers ont été arrêtés, ou très fortement ralentis accusant une importante improductivité, depuis la mi-mars. Les retards s'accroissent. La prise en charge des surcoûts pose des questions juridiques encore non résolues. Les nouvelles commandes se raréfient, tout comme les octrois de permis de construire ainsi que les mises à l'enquête. L'inquiétude prédomine dans la branche, en particulier pour le second semestre et au-delà. Pour mémoire, la construction constitue le premier employeur privé du canton, devant le commerce de détail.

Le Conseil d'Etat a réagi avec célérité en débloquant le 17 mars 2020 un montant de 50 millions de francs destinés à des mesures urgentes. A ce jour, des mesures ont été prévues pour aider les secteurs de l'hôtellerie (6 millions), de la culture et du sport (8 millions de francs pour un total de plus de 13 millions, avec les aides fédérales) ainsi que soutenir les indépendants et PME (prise en charge des loyers commerciaux, 12 millions) et les jeunes entreprises (5,6 millions). A ce jour, 31,6 millions de francs sont donc engagés.

La CCIF a fait parvenir au Conseil d'Etat une lettre en date du 15 avril 2020ⁱⁱⁱ. Plusieurs propositions et demandes étaient formulées, dont une partie a été intégrées dans les annonces du Conseil d'Etat du 22 avril 2020. Parallèlement, la Chambre a mené, du 8 au 15 avril 2020, par l'entremise de son Observatoire CCIF de l'économie, une enquête auprès de la septantaine de membres qui composent cette organisation ainsi qu'auprès des membres de la CCIF occupant plus de 100 collaborateurs. A côté d'un état des lieux de la situation économique (chiffre d'affaires, rentabilité, liquidités et emplois), il a en particulier été demandé à ces entreprises de formuler leurs principaux besoins et attentes, pour le court terme (aide urgente) et le moyen-long terme (relance).

Ces données ont fait l'objet de groupes de travail, menés en visioconférence, afin de faire émerger des priorités. Sur la base de cette large consultation interne, le Conseil d'administration de la CCIF a enfin débattu lui aussi de ces problématiques et décidé du "Plan d'action cantonal en faveur de l'économie", dont les différents points sont détaillés ci-après.

Ces propositions sont destinées à circonscrire au mieux les dégâts économiques causés par l'arrêt brutal de l'économie fribourgeoise. Elles s'articulent autour de deux axes, qu'il s'agit d'aborder de manière séparée: d'un côté les mesures urgentes, de l'autre un plan de relance cantonal, lequel doit passer par un fonds de relance.

1. Mesures urgentes

La CCIF salue et félicite le Conseil d'Etat pour sa réaction rapide dans le cadre de cette crise, dès le 17 mars 2020. Les premiers 50 millions de francs annoncés immédiatement constituaient un signal salubre pour tous les indépendants et les PME, démontrant que le canton avait saisi l'importance des besoins de soutien. Les premières mesures adoptées vont d'ailleurs dans la bonne direction et, comme l'a souligné le Conseil d'Etat, il s'agissait d'un premier volet.

La CCIF considère toutefois que ce plan d'aide urgente doit encore être complété, grâce à un montant additionnel de 50 millions de francs.

Comme indiqué en introduction, la perte de valeur ajoutée, pour l'ensemble du canton, devrait en effet largement dépasser le milliard de francs. L'emploi a immédiatement commencé à reculer drastiquement (chiffres du chômage de mars, cités en introduction). L'avenir est des plus incertains: 62% des entreprises interrogées du 8 au 15 avril 2020 par l'Observatoire CCIF de l'économie craignent de terminer l'année dans les chiffres rouges, 17% pensent qu'elles devront licencier à l'issue de la crise (malgré la sauvegarde actuelle de l'emploi grâce aux RHT) et 39% ne savent pas encore si elles pourront maintenir leurs effectifs. Ces résultats sont totalement en ligne avec une enquête plus large, publiée le 27 avril 2020 et menée par Generali et l'Association suisse des PME^{iv}.

Ces seules données montrent l'urgence d'agir dans un double objectif:

- a. sauvegarder l'emploi et le savoir-faire de milliers de PME et d'indépendants privés d'une partie substantielle de leurs revenus;
- b. préserver un tissu économique compétitif, capable de maintenir des finances cantonales saines sur le long terme, grâce aux emplois qu'il génère ainsi qu'aux impôts qu'il verse aux collectivités directement ou indirectement par effet "domino".

Mesures urgentes nécessitant des engagements financiers

1. **La prise en charge d'un mois de loyer à hauteur de 2500 francs par mois pour les indépendants et PME fortement impactés par le Covid-19** (3500 francs pour les restaurants), pour autant que le locataire paie un loyer et que le bailleur participe également, constitue un premier pas bienvenu. Mais il n'est **pas suffisant**.

- **L'aide doit être étendue aux propriétaires de leurs propres locaux commerciaux, via une participation au paiement des intérêts hypothécaires^v**. Il en va du principe de l'égalité de traitement.
- **Les plafonds de chiffre d'affaires (1 million de francs pour la restauration et 500'000 francs pour les entreprises/indépendants) doivent être relevés**. Le nombre d'entreprises exclues est en effet trop élevé, en particulier pour les établissements publics. Mais certaines branches, par exemple celle des agences de voyage, qui ont perdu la totalité de leurs revenus, ne peuvent pas non plus prétendre à une aide alors que leur activité s'est arrêtée faute de clientèle (aucune perspective à ce jour pour le tourisme cet été, ni en Suisse, ni à l'étranger).

2. Les inégalités de traitement pour les patrons et cadres dirigeants doivent être corrigées. Les indemnités des premiers sont en effet plafonnées à 3320 francs par mois alors que les salariés sont au bénéfice d'un plafond à 9880 francs par mois).

- **Le canton doit au moins agir de manière à assurer une égalité de traitement entre les dirigeants d'entreprises et les indépendants**. Pour ces derniers, la Confédération prévoit un maximum de 5880 francs par mois, en recourant aux allocations pour pertes de gain (APG, spécialement étendues à cette catégorie d'actifs après le 16 mars) et appui donc le mandat 2020-GC-58, cosigné par neuf députés et transmis au Conseil d'Etat le 24 avril 2020^{vi}. Si une motion allant en ce sens a été déposée au niveau fédéral^{vii}, rien ne garantit qu'elle obtienne une majorité. En mettant en œuvre ce soutien, Fribourg se calquerait sur ce que propose le canton du Valais^{viii}. Et si les Chambres fédérales devaient y donner suite et que le projet se concrétisait, le canton de Fribourg pourrait affecter cet argent à d'autres mesures de soutien.

- L'Ordonnance sur les pertes de gain Covid-19 du 20 mars 2020, modifiée le 16 avril 2020, prévoit une APG allant jusqu'à 196 francs par jour pour les indépendants fortement impactés par la crise, pour autant que le salaire déterminant pour le calcul des cotisations AVS 2019 se situe entre 10'000 et 90'000 francs. Les indépendants au-dessous et au-dessus de ce seuil n'ont droit à aucun soutien. Des solutions sont en discussion en commission aux Chambres fédérales, qui doivent se réunir du 4 au 8 mai. **Si aucune mesure fédérales complémentaire n'est décidée, le canton de Fribourg doit prévoir des aides pour les indépendants exclus de toute aide en raison de ces effets de seuils.**

3. La rentrée 2020, voire celle de 2021, risque d'être tendue sur le front de l'apprentissage, car bon nombre d'entreprises déficitaires pourraient renoncer à investir dans la formation, faute de moyens et de perspectives commerciales à moyen terme. Cette situation serait préjudiciable au jeune arrivant en fin de scolarité, mais aussi au renouvellement de la main-d'œuvre spécialisée dans le canton et ainsi perdre son savoir-faire. Des incitations claires à l'embauche d'apprentis sont nécessaires.

- **Le canton doit, à titre exceptionnel et dans le cadre des mesures urgentes actuelles, prévoir le paiement des salaires des apprenti(e)s de 1^{ère} année en 2020.** Sur la base des données de la rentrée 2018, ce sont environ 2800 apprentis dont les salaires devraient être pris en charge sur douze mois. A noter que la formation d'un apprenti ne se limite pas au salaire: les coûts de formation peuvent grimper jusqu'à 200% du revenu, et même davantage dans certaines professions techniques. Ces charges continueraient à être assumées par les entreprises.

4. La réouverture des commerces et la reprise des activités dans l'ensemble des entreprises s'accompagne d'investissements rendus obligatoires par les normes sanitaires anti-covid (masques, désinfection, parois en plexiglas, nouvelles dispositions des bureaux, créations d'espaces de bureau séparés, multiplication des véhicules de transport pour le convoyage du personnel sur les chantiers, etc.). Ces coûts ne peuvent/pourront pas être répercutés totalement sur le client final, et cela alors que la situation bénéficiaire est déjà fortement compromise pour une majorité des entreprises fribourgeoises (cf. enquête Observatoire CCIF du 8 au 15 avril 2020).

- **Le canton doit prévoir des aides forfaitaires destinées à couvrir au moins une partie des coûts occasionnés par ces mesures.** Les besoins diffèrent évidemment fortement selon les branches et des forfaits par branche pourraient être une solution.

5. Dans les secteurs secondaires et tertiaires, de nombreuses entreprises font état d'une baisse substantielle de la productivité, malgré des taux d'activité à 100%, en raison de la nouvelle situation.

- **Des aides directes doivent être prévues afin de pallier ce défaut temporaire de demande et/ou de production.** Les mesures d'éloignement ralentissent le travail industriel tout comme le démarchage commercial ou les interventions dans des foyers où les accès sont refusés en raison de la présence de personnes à risque; même un étalement sur l'entier de la semaine ne permet plus de produire comme en situation normale. Ces aides devraient être conçues sur la base de forfaits. Comme pour les soutiens financiers aux frais occasionnés par les normes sanitaires anti-covid, il faudra différencier ces aides en fonction des branches.
- **Dans les cas où la baisse de productivité est impossible (ou très difficile) à chiffrer, l'aide directe doit se concentrer sur la prise en charge des coûts fixes** (stockage, machines, IT, flotte de véhicules, assurances, etc.).
- Le mandat 2020-GC-60 intitulé "Aide directe aux entreprises et indépendants contraints de fermer par le Conseil fédéral" transmis au Conseil d'Etat le 29 avril 2020^{ix} va dans le sens des aides formulées ci-dessus et la CCIF le soutient.

6. Les entreprises qui n'arrivent pas à 10% d'heures perdues en raison de la pandémie n'ont pas droit aux RHT. Cette disposition réglementaire induit des effets pervers les incitant à repousser certains travaux, de manière à pouvoir "entrer" dans les ayants-droits au chômage partiel.

- **Un appui direct au personnel travaillant sur des projets de R&D ainsi que des cadres occupés à réorienter/restructurer l'entreprise en raison du Covid-19 permettrait d'éviter ces effets dommageables.** La CCIF note que l'art. 2, al. 1, let. b de la Loi sur la promotion économique (LPec) donne mandat à l'Etat de "*soutenir l'innovation et les adaptations structurelles*", tandis que l'art. 3 LPec, qui règle les "*formes de promotion et contributions financières*", indique en son al. 1, let. b, que l'Etat peut encourager "*les efforts d'innovation, de diversification et de réformes de structures au sein des entreprises*".

Il s'agit là d'une base légale permettant de procéder sans attendre à des extensions des aides à la R&D, comme l'a fait le canton de Berne^x, c'est-à-dire en dehors des seuls projets de création, implantation et extension d'entreprise (tels qu'énumérés à l'art. 3, al.1, let. a et repris à l'art. 3 du Règlement sur la promotion économique – RPEC - du 18 septembre 2018).

7. Des ajustements fiscaux sont possibles à court terme de manière à éviter que les entreprises soient contraintes d'utiliser leurs liquidités pour s'acquitter des impôts 2019. Le paiement de ceux-ci doit être repoussé, de manière à éviter le maximum possible de faillites.

- **La CCIF soutient la motion 2020-GC-54 des députés Claude Brodard et Stéphane Peiry^{xi}**, qui propose de "*constituer, exceptionnellement, à charge de l'exercice comptable 2019 (période fiscale 2019), une provision de 50% du revenu net de l'activité lucrative indépendante (PP) ou du bénéfice net (PM)*". Le texte prévoit un plafond de cette provision à 300'000 francs ainsi qu'une dissolution sur l'exercice 2020. Il s'agit donc d'une mesure proportionnée avec un objectif clair: dégager la plus grande marge de manœuvre possible en matière de liquidité.

Mesures urgente d'ordre réglementaire et administratif

1. Malgré la réouverture prévue, les activités commerciales ne pourront pas reprendre une activité normale le 11 mai 2020, car les mesures de distanciation sociale limiteront drastiquement l'accès aux magasins. **Afin de permettre aux commerces non alimentaires déjà durement affectés par deux mois de fermeture ordonnée, il est indispensable, à titre exceptionnel et pour une durée limitée, reconductible si la situation ne permet pas de détente supplémentaire, que les horaires d'ouverture soient étendus le samedi jusqu'à 19h.** Cette mesure permettrait d'échelonner la présence dans les magasins et de faire face à la demande dans les meilleures conditions sanitaires possibles, tant pour les collaborateurs que les clients.
2. **Le canton doit mettre en œuvre les moyens nécessaires afin d'accélérer la délivrance des permis de construire. Parallèlement, il doit accélérer l'attribution des marchés publics en cours.** Le secteur de la construction fait face à des abandons définitifs, reports ou gels de projets qui pourraient le déstabiliser dans une perspective de quatre à six mois. La simple accélération des chantiers déjà acceptés par les collectivités publiques, mais encore en phase d'attribution des mandats, constituerait un signal positif bienvenu pour cette branche pesant à hauteur de 8% dans le PIB cantonal et représentant plus du quart (27%) du secteur secondaire fribourgeois.

La construction est de loin le premier employeur privé du canton. De nombreux sous-traitants émanant d'autres branches, notamment dans la construction métallique, y sont étroitement liés. Vu son importance clairement prédominante si on y inclut les secteurs connexes, la marche des affaires dans la construction nécessite un suivi tout particulier.

2. Plan de relance/fonds de relance

Les mesures énoncées au chapitre précédent – complémentaire aux aides fédérales qui constituent l'épine dorsale du dispositif - doivent permettre à l'économie fribourgeoise de se maintenir à flot jusqu'à la reprise normale des activités. Elles n'empêcheront pas un nombre probablement élevé de faillites et de pertes d'emplois, mais contribueront à en sauver le maximum possible.

Cela étant posé, la conjoncture ne repartira pas à l'été ou à l'automne comme si rien ne s'était passé. Le monde entier est entré en récession, tout particulièrement les deux moteurs que sont la Chine (PIB en recul de 6,8% au premier trimestre) et les Etats-Unis (26,5 millions d'Américains se sont inscrits au chômage depuis la mi-mars, ce qui pourrait conduire à un taux de chômage de 15% fin avril, contre 3,5% en février).

L'ensemble de l'Europe est commercialement à l'arrêt depuis la mi-mars. Pour la Suisse, dont les revenus dépendent directement de l'étranger à raison d'un franc sur deux, cette situation est particulièrement inquiétante. Dans un tel contexte, il est inévitable que la concurrence internationale s'intensifie de manière exacerbée dès l'assouplissement des mesures sanitaires, et cela alors que cette inquiétude figure depuis des années dans le top 3 des préoccupations des exportateurs fribourgeois, comme le montre année après année le Baromètre des préoccupations de l'Observatoire CCIF de l'économie.

Le maintien de la compétitivité des entreprises doit donc constituer l'une des priorités parmi les objectifs à mettre en œuvre dans un contexte de "normalisation" de l'activité. Et cela d'autant plus que le franc est revenu à son niveau de 2015 face à l'euro, soit à 1,05 franc pour un euro.

Sur le front de l'économie intérieure, qui constitue en temps ordinaire un amortisseur conjoncturel, la situation est tout autant inquiétante à ce stade. L'indice du climat de consommation d'avril 2020 publié par le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) fait état de valeur historiquement basses^{xii}, les consommateurs craignant tout particulièrement pour leur situation financière future. Les grandes acquisitions sont repoussées à plus tard. Le Seco prévoit d'ailleurs un chômage de l'ordre de 3,9% en moyenne pour l'année, puis de 4,1% en 2021, une situation qui incite la population à épargner plutôt qu'à dépenser. En 2019, le taux de chômage moyen était de 2,3% en Suisse. Dans le pire des scénarios, le chômage pourrait même grimper jusqu'à 7%, soit un niveau jamais vu depuis 1945.

Entreprises et consommateurs ont besoin de signaux concrets en faveur d'un soutien à l'économie. Des signaux qui passent par des plans de relance, comme en ont déjà annoncé la Chine, les Etats-Unis et l'Union européenne, à hauteur de milliers de milliards de francs. Fort

d'une fortune de 1,3 milliard de francs, le canton de Fribourg a les moyens de déployer des mesures ciblées, axées sur le long terme, capables de faire émerger une économie renforcée sur le long terme, si les mesures sont ciblées et efficaces.

Dans cette optique, **la CCIF, qui s'appuie sur l'avis d'une majorité des membres de son Observatoire de l'économie ainsi que des grandes entreprises, soutient la création d'un fonds de relance doté d'au moins 200 millions de francs.** Sachant que chaque franc investi dans ce type de relance induit lui-même directement et indirectement d'autres investissements, ce sont ainsi plusieurs autres centaines de millions de francs qui seraient injectés dans l'adaptation, la réorientation et le développement du tissu économique local. Au final, le regain de compétitivité généré par ce programme permettrait de consolider les finances publiques cantonales et communales. Il s'agit là donc d'une stratégie de rebond et pas uniquement de préservation de l'acquis. La CCIF énumère ci-après les mesures de relance qu'elle propose, après une large consultation interne.

Mesures de relance

- 1. La Loi sur la Promotion économique doit être étendue de manière à pouvoir octroyer des aides directes plus importantes que celles prévues. Le soutien à l'innovation dans les entreprises doit être plus actif et plus explicite. Cette modification est urgente, car il s'agit de l'un des éléments fondamentaux de la relance.**

- En matière d'innovation, **la LPec révisée doit intégrer des soutiens directs à la R&D pour des entreprises existantes, sans lier ces soutiens à la création, implantation ou extension de l'activité.** Actuellement, ce type d'aide directe pour des entreprises établies n'est de facto possible que dans le cadre de projets réalisés dans le cadre de partenariats avec des hautes écoles. Si ce modèle garde toute sa raison d'être, de nombreuses PME développent à l'interne leur propre R&D sans avoir besoin de recourir aux partenariats. D'autres renoncent à se lancer dans la R&D, car les aides proposées, basée sur le partenariat écoles-PME, ne convient pas au produit ou au modèle d'affaires projeté.

Les cantons de Vaud et de Berne connaissent ce type de soutien direct, subsidiaire aux outils existants. Une mesure similaire dans le canton de Fribourg serait particulièrement adaptée dans une perspective à moyen terme. Les marges des entreprises sont en effet amenées à rester durablement sous pression (en raison du franc fort et de l'intensification inévitable de la concurrence) alors qu'elles n'avaient souvent pas retrouvé leur niveau d'avant 2015.

Depuis l'an dernier, un autre problème est en outre venu se greffer sur cette situation déjà tendue: la montée du protectionnisme, résultante de la guerre commerciale que se livrent Etats-Unis, Chine et UE. Les exportateurs suisses commencent l'an dernier à en ressentir les premiers effets concrets, comme le montre l'enquête conjoncturelle de printemps 2020 de la CCIF, qui a abordé cette problématique dans un chapitre dédié de son questionnaire^{xiii}.

- **La LPec doit prévoir une section spéciale dédiée à la digitalisation des entreprises.** Comme pour le point précédent, il s'agit d'aller au-delà des aides accordées aux seules entreprises créées, implantées ou qui s'étendent (tel que défini dans le Règlement sur la promotion économique du 18 septembre 2018). L'ensemble du tissu économique doit rapidement numériser une partie de ses processus et/ou de sa production, et la crise du Covid-19 a agi en ce sens comme un révélateur. Il s'agit donc d'appliquer la LPec dans le sens complet de son article 7, al. 3: *"le soutien financier peut être accordé aussi bien à des projets d'entreprises existantes que dans le cadre de la création et de l'implantation d'entreprises."*

2. En matière de formation continue, le canton peut jouer un rôle d'incitateur via des aides financières directes.

- La formation continue doit être entendue au sens de la formation en entreprise ou de la formation dispensée par des sociétés tierces. Elle doit également intégrer le personnel qui suit une formation tertiaire en cours d'emploi. Ce type de soutien permettrait, sur le long terme, de remédier, au moins partiellement, à un problème récurrent dans le canton, à savoir le manque de personnel qualifié. Si cette thématique va en principe s'atténuer quelque peu dans la période de crise désormais engagée, certains secteurs vont continuer à peiner à recruter les spécialistes qui correspondent à leurs besoins, en informatique par exemple.

3. Le secteur de la construction doit être soutenu via deux axes: d'un côté les investissements dans les grands projets et les infrastructures, de l'autre, l'accélération dans les investissements durables du bâti existant, soit les rénovations.

- Pour les grands projets et infrastructures, **il s'agit essentiellement d'accélérer les investissements déjà projetés.** Les contournements de localités (huit projets) vont nécessiter quelques 500 millions de francs d'investissements d'ici à 2030 et il est possible de les réaliser plus rapidement. La construction de la liaison Marly-Matran peut également être avancée. Ces plans d'investissements présentent en outre l'avantage d'être des investissements durables, qui amélioreront significativement la qualité de vie des habitants des localités concernées, des usagers de la route ainsi que la rentabilité des entreprises, dont le personnel perdra moins de temps dans les embouteillages. D'autres projets qui en sont encore à un stade d'étude, comme une

ligne de tram Marly-Givisiez ou la couverture de l'autoroute entre Chamblieux et Bertigny, devraient également être remontés dans la liste des priorités.

- **Le canton doit renforcer le programme bâtiment de la Confédération et des cantons.** Les bâtiments sont à l'origine de 25% de la consommation énergétique et de 40% des émissions de CO₂. La mise œuvre de la Stratégie énergétique 2050 ainsi que les objectifs climatiques à 2030 (liés à la révision de la Loi sur le CO₂) posent déjà un cadre clair en termes de réduction de la consommation énergétique du bâti d'une part, et de diminution de gaz carbonique de l'autre.

4. Toujours en matière de durabilité, la diminution de l'empreinte carbone doit être étendue et soutenue au-delà des seuls bâtiments.

- **Les bilans CO₂, comme ceux pratiqués par la Fondation Carbon Fri, doivent être soutenus.** Les entreprises ont intérêt à diminuer leurs émissions de gaz carbonique car ces investissements génèrent des économies sur le long terme. A court terme, ils représentent toutefois une charge et il est à craindre, dans un contexte de crise, qu'ils soient repoussés. Des aides directes affectées à ce type d'évaluation, aides conditionnées à la mise en place de mesures concrètes visant à diminuer l'empreinte carbone, doivent être prises en compte et développées dans le cadre d'un plan de relance.

5. Le soutien des consommateurs privés à l'achat de voitures électriques constitue un autre moyen efficace de diminuer les émissions de CO₂ dans le canton.

- Vu sa topographie, Fribourg continuera à devoir miser sur une mobilité multimodale à long terme. Une aide forfaitaire octroyée aux acquéreurs de voitures électriques, sur le modèle prévu en Valais pour 2021-2022 (3000 francs par véhicules auxquels s'ajouteront 500 francs pour l'installation d'une borne de recharge privée^{xiv}), permettrait d'accélérer le renouvellement du parc de véhicules.

6. Une partie de l'argent affecté au Fonds de relance économique doit être attribué rapidement à la Fondation Seed Capital Fribourg.

- La Fondation Seed Capital Fribourg, qui octroie des prêts d'amorçage, a été dotée de 2,3 millions de francs pour la période 2019-2022. Lors de la consultation sur la réforme de la LPec en 2017, la CCIF avait déjà demandé à ce que ce fonds soit davantage pourvu, avec une vision à plus long terme que des périodes de 4 ans. Innovation, digitalisation, nouveaux processus: le canton de Fribourg doit lui aussi soutenir les jeunes entreprises technologiques à fort potentiel afin de favoriser l'émergence de l'une ou l'autre entreprise d'entre elles. Avec son Université et ses Hautes écoles réputées, le canton devrait pouvoir investir avec des moyens si ce n'est comparables, au moins proportionnels, à ceux qui sont disponibles dans l'Arc lémanique.

Mesure de relance d'ordre fiscal et par le biais des investissements

1. Les prévisions de hausse du chômage évoquées par le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) projettent un taux de chômage allant jusqu'à 7% des actifs au niveau suisse, dans le pire des scénarios. Même en cas de reprise à un rythme ralenti, mais réel, le chômage risque de s'accroître jusqu'à plus de 4% l'an prochain, ce qui correspond à un quasi doublement par rapport à la situation de février 2020. Dans un tel contexte, la consommation sera sous pression pendant de longs mois, si ce n'est des années. Il s'agit là d'un risque majeur pour l'économie fribourgeoise et suisse en général, car quelque 60% du PIB proviennent de la consommation.

- Une baisse temporaire de la fiscalité des ménages, pendant deux exercices, avec des mesures orientées sur la classe moyenne permettrait d'amortir les effets consécutifs au choc découlant de la déstabilisation du marché de l'emploi. Il est clair que cette mesure entraînera un déficit budgétaire. Mais la crise déclenchée par le Covid-19 est telle que la marge de manœuvre que permet la Loi sur les finances de l'Etat (LFE)^{xv} s'applique sans aucun doute à la situation actuelle.

2. La fiscalité des entreprises peut également être perfectionnée, de manière à favoriser l'investissement.

- L'une des pistes consiste à permettre aux entreprises qui devront passer des provisions exceptionnelles dans leurs comptes "pertes sur clients" (ducroire) de ne pas devoir, au cours de l'exercice suivant, inscrire la totalité du produit exceptionnel récupéré si le client ne fait pas défaut. Cette modification réglementaire soutiendrait les investissements aux cours des exercices 2021 et 2022. Une telle mesure devrait être adoptée à titre temporaire et exceptionnel.

NOTES

ⁱ Source: Secrétariat d'Etat à l'économie:

<https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/61044.pdf>

ⁱⁱ Source: Secrétariat d'Etat à l'économie:

<https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/Arbeitslosenversicherung/arbeitslosenzahlen.html>

ⁱⁱⁱ Lettre de la CCIF au Conseil d'Etat:

<https://www.ccif.ch/actu-fr/news/2020/lettre-de-la-ccif-au-conseil-d-etat-fribourgeois.html>

^{iv} Source: Generali.

<https://www.generali.ch/fr/allgemein/medienmitteilungen/umfrage-zu-covid-19>

^v La CCIF en a fait part dans un communiqué daté du 22.4.2020: <https://www.ccif.ch/actu-fr/news/2020/soutien-cantonal-bienvenu-pour-les-entreprises-les-plus-fragilisees-par-la-crise-du-covid-19.html>

^{vi} Source: Grand Conseil.

http://www.parlinfo.fr.ch/dl.php/fr/ax-5ea3028c299ba/fr_DDE_2020-GC-58_Mandat_plafonnement_RHT_Independants.pdf

^{vii} Source: Assemblée fédérale. Motion de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER CN) 20.3142

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20203141>

^{viii} Source: canton du Valais:

https://www.vs.ch/web/communication/detail?groupId=529400&articleId=7172197&redirect=https%3A%2F%2Fwww.vs.ch%2Fweb%2Fcommunication%2Farchives%3Fp_id%3Dvsarchiveportlet%26p_p_lifecycle%3D0%26p_p_state%3Dnormal%26p_p_mode%3Dview%26_vsarchiveportlet_cur%3D2%26_vsarchiveportlet_keywords%3D%26_vsarchiveportlet_year%3D-1%26_vsarchiveportlet_delta%3D10%26_vsarchiveportlet_resetCur%3Dfalse%26_vsarchiveportlet_categoryId%3D-1

^{ix} Source: Grand Conseil

http://www.parlinfo.fr.ch/dl.php/fr/ax-5ea97c89847a1/fr_DDE_2020-GC-60_Aide_directe_conseil_fdral_pour_entreprises_independants.pdf

^x Source: Promotion économique du canton de Berne.

<https://www.berninvest.be.ch/berninvest/fr/index/unternehmen/unternehmen.html#sfbe>

^{xi} Source: Etat de Fribourg: http://www.parlinfo.fr.ch/dl.php/fr/ax-5e9d57c10e722/fr_DDE_2020-GC-54_Motion_Modification_LICD_Provision_COVID-19.pdf

^{xii} Source, Secrétariat d'Etat à l'économie:

<https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/wirtschaftslage---wirtschaftspolitik/Wirtschaftslage/Konsumentenstimmung.html>

^{xiii} Source: CCIF.

[https://www.ccif.ch/getattachment/Actu-\(1\)/News/2020/-/Resultats_enquete_printemps2020_Tableau.pdf?lang=fr-FR](https://www.ccif.ch/getattachment/Actu-(1)/News/2020/-/Resultats_enquete_printemps2020_Tableau.pdf?lang=fr-FR), réponses en p. 5.

^{xiv} Source: Etat du Valais

<https://www.vs.ch/documents/529400/6110436/2019+11+18+-+Pr%C3%A9sentation+-+Programme+DD+2020/1f702923-0132-45db-b537-312fd52ec430>

^{xv} Art 40a, al. 2, LFE: "Les déficits budgétaires sont toutefois admissibles en cas de situation conjoncturelle difficile ou de besoins financiers exceptionnels."